N° 183 — 12e Année

CINQ CENTIMES

Lundi 2 Juillet 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Aujourd'hui
Demander avec
L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING
son
Supplément Gratuit

Les insulteurs de l'armée

A la suite des journaux royalistes et nationalistes de Paris, l'*Echo du Nord* mène une ardente campagne contre le général André.

L'*Intransigeant* qualifie le ministre de la guerre de « fripouillard » et « d'espion au service de l'Allemagne. »

La *Patrie* écrit que le général André est « accablé par le mépris public ». Et la *Libre Parole* le traite de « politicien lamentable, ignare, incapable de tirer deux idées de son cerveau indigent ».

L'*Echo du Nord*, lui, se contente de représenter l'honorable ministre comme « violant la loi et introduisant l'anarchie dans l'administration de l'armée. »

Voilà comment les journaux nationalistes respectent l'armée !

Quelle loi a donc violée le général André, pour qu'on l'insulte et l'incrimine de la sorte ?

L'*Echo* nous cite, non pas une loi, mais un décret du 6 mai 1890, d'après lequel le chef d'état-major est chargé du choix et de l'instruction des officiers sous ses ordres. Mais, ce décret spécifie, en outre, que le chef d'état-major exerce ses fonctions *sous l'autorité du ministre de la guerre*.

Celui-ci, en effet, est le chef de l'armée. Il est responsable devant le gouvernement et devant le Parlement. Son autorité est donc absolue sur tous les membres de la hiérarchie militaire.

L'*Echo du Nord* se plaçait hier sous l'autorité d'un rédacteur du *Journal des Débats*, M. Ch. Malo, « très en fait, dit-il, des questions militaires. »

Eh ! bien, c'est par le *Journal des Débats* lui-même que nous lui répondrons. Et l'opinion de ce journal est d'autant plus significative, qu'il compte, on le sait, parmi les adversaires les plus acharnés du gouvernement de défense républicaine.

« Comme nous le faisions observer » hier, dit-il, il n'était pas douteux que le » ministre de la guerre possédât *un droit* » *antérieur et supérieur* à celui que le » décret du 6 mai 1890 confère au chef de » l'état-major général de choisir, — *c'est-* » *à-dire de désigner au choix du minis-* » *tre*, — les officiers d'état-major, ceux » surtout qui font partie de l'administra- » tion centrale. L'article lu à la tribune le » disait, au reste, formellement : « ... sous » l'autorité du ministre ».

« C'est l'évidence même. »

Et il faut être aussi étranger aux choses de l'armée qu'on l'est à l'*Echo du Nord*, et que le sont les Rochefort, les Drumont les Jules Lemaître, et tous les francs-fileurs et fricoteurs patriotards, pour soutenir cette énormité qu'un simple général de brigade, (c'est le grade du général Delanne), puisse tenir en échec un général de division, ministre de la guerre.

Le général André, ni le gouvernement, n'ont donc violé la loi : c'est le *Journal des Débats* lui-même qui le reconnaît loyalement.

Et les insulteurs de l'armée n'ont même pas l'ombre d'un prétexte à leur odieuse campagne d'injures et de mensonges contre le vaillant officier que le président de la République a placé à sa tête.

Quant à la défense nationale, elle est inséparable de la discipline, cette « force principale des armées », comme dit le règlement de novembre 1833. Et les nationalistes seuls la compromettent, qui excitent les officiers de la camarilla jésuitique à s'insurger contre leurs supérieurs, qui les poussent à trahir leur confiance en livrant à la presse immonde les documents du ministère de la guerre, qui les encouragent aux manifestations factieuses et prétoriennes.

L'amendement de M. Marcel Sembat a très justement précisé le devoir supérieur de discipline, qui s'impose à tous, dans l'armée :

La Chambre, résolue à ne pas permettre que la discipline si sévèrement imposée aux soldats soit moins rigoureusement imposée aux officiers de tout grade, passe à l'ordre du jour.

Cet amendement a été voté par 290 voix contre 164 (chiffres rectifiés). Mais, qu'ont voulu dire ces 164 ? Que prétendent, notamment ceux de nos députés du Nord, MM. Barrois, Delanne, Lemire, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasquai qui ont voté *contre* ? Que la discipline n'est bonne que pour les soldats, et non pour les officiers ?

C'est là une hérésie dangereuse, et qui nous conduirait tout droit aux armées espagnoles et sud-américaines.

Même parmi les réactionnaires, il s'est trouvé des députés, comme MM. Cochin et Dansette, qui n'ont pas osé aller jusque-là, *et qui se sont abstenus*.

La vérité militaire, le général André l'a indiquée avec son autorité de vieux soldat : « La tâche essentielle que je me suis imposée, a-t-il dit, est de maintenir à tous les degrés de l'échelle et de restituer, s'il en était besoin, la discipline militaire la plus absolue. »

Oui, c'est la première condition, pour assurer la défense nationale, que de rétablir la discipline *à tous les degrés de l'échelle*..

Il faut en finir avec le scandaleux spectacle que donne depuis trop longtemps au pays et aux nations étrangères la camarilla jésuitique du ministère de la guerre. Il faut en finir avec ces officiers qui, au lieu de se consacrer à la tâche patriotique qui leur incombe, passent leur temps dans les rédactions des journaux royalistes et nationalistes, trahissent à leur profit les secrets de la défense nationale, et fournissent à ces insulteurs de l'armée et de ses chefs des documents et des renseignements confiés à leur discrétion professionnelle.

Suivant un mot célèbre, il faut que cela cesse, et que l'on rappelle à certains officiers, qui l'on trop oublié, que, dans l'armée, le premier devoir, c'est de se taire.

Georges ROBERT.

Notre confrère M. Ferdinand Réal, rédacteur en chef de l'*Indépendant Rémois*, stigmatise en ces termes l'attitude des insulteurs de l'armée :

Depuis qu'ils se sont imaginé de s'attribuer le monopole du patriotisme et de transformer l'armée en une sorte de paravent à l'abri duquel ils dissimulent leurs manœuvres politiques, les nationalistes semblent avoir à cœur d'augmenter le nombre des « ennemis de l'armée » et de la montrer menacée dans son prestige, sa considération et son autorité par tous ceux qui refusent de s'enrôler sous leur bannière.

Voilà encore une appréciation que l'*Echo du Nord* se gardera bien de reproduire, pas plus qu'il ne reproduira, d'ailleurs, l'irréfutable interprétation du *Journal des Débats* du décret du 6 mai 1890.

Il ne faut pas oublier que l'*Indépendant rémois* est un journal républicain très modéré, qui fut l'un des plus ardents défenseurs du ministère Méline, mais qui, tout en restant fidèle à la politique modérée, n'a pas voulu, comme l'*Echo du Nord*, se mettre à la remorque des nationalistes.

M. GRÉBAUVAL

Notre ami Tubert, dans l'Avenir de Dunkerque, donne les renseignements suivants sur M. Grébauval, ce nationaliste-boulangiste qui est, en même temps, président du Conseil municipal de Paris, et rédacteur au journal clérical de Dunkerque, le *Nord Maritime*.

Parlant de la manifestation inconvenante envers le Président de la République et le Président du Conseil ; à laquelle s'était livré dimanche M. Grébauval, *Avenir de Dunkerque* dit :

Plus que quiconque, nous Dunkerquois, nous avons le droit de trouver étrange sa susceptibilité.

Nous savons en effet, que le farouche président du Conseil municipal de Paris s'accomode volontiers de situations anormales et que ses « principes » fléchissent facilement — quand il y trouve son intérêt.

Ne voyons-nous pas ce « socialiste révolutionnaire » collaborer ici, tous les jours, assidûment, à une feuille cléricale ?

Avons-nous oublié que ce partisan de la suppression du droit d'enseigner aux congrégations et de *la confiscation des biens de mainmorte a fait naguère* campagne avec le clergé de notre circonscription en faveur d'un candidat réactionnaire ?

Ne continue-t-il pas à écrire quotidiennement le contraire de ce qu'il dit à Paris, pour faire les délices des marguilliers et des bigotes de notre arrondissement ?

Et cet homme, si réservé dans le choix de ses relations qu'il ne veut pas se trouver sur une même estrade avec le Président du Conseil, ne fait-il pas de notre concitoyen M. Chiroutre, son camarade de prédilection ?

On rira donc beaucoup, à Dunkerque, aux dépens de M. Grebauval, de la muflerie que s'est permise le collaborateur du *Nord Maritime*, peut être pour satisfaire un grossier penchant de sa nature, peut-être pour flatter les bas instincts des nationalistes et des réactionnaires qui l'ont juché au fauteuil, — mais qu'aurait dû s'interdire le président du Conseil municipal de Paris, s'il avait eu le souci de la dignité de la population qu'il est censé de représenter.

BONNES MESURES

Dans sa première séance, le conseil municipal de Revin (Ardennes), a voté la laïcisation de l'école de filles et la suppression des processions sur la voie publique.

Le conseil municipal de Le Chatelet (Ardennes), a supprimé l'allocation supplémentaire de 200 francs au curé desservant. La somme sera employée pour les besoins de la commune.

Le maire de la commune de Mortcerf (Seine-et-Marne), s'appuyant sur une délibération du conseil municipal, vient de prendre un arrêté interdisant les processions sur la voie publique.

Dans la même commune, l'école des filles vient d'être laïcisée à la grande colère de la réaction cléricale, jusque-là maîtresse de cette commune qu'elle exploitait comme son véritable fief et l'un de ses plus sûrs et derniers repaires.

SAISIE D'UN COUVENT

Le gouvernement vient de faire saisir le couvent des religieuses annonciades, à Villeneuve-sur-Lot, qui ont refusé jusqu'à présent de payer les impôts.

Le fisc va mettre en vente le monastère et nous apprenons que le conseil municipal de cette ville va s'en rendre acquéreur pour y installer un bataillon d'infanterie.

Feuilles Volantes

Murailles grises

Murailles grises, murailles des collèges et des *casernes ! murailles rébarbatives entre lesquelles* s'étiolent nos adolescences et croupissent nos jeunesses ! Oh ! qui n'en subit parfois, même au bout de longues années de délivrance, la rétrospective oppression !

C'est selon les caractères, les natures, dira-t-on. C'est vrai. Il est des gens à qui leur énergie morale permet de réagir contre les défaillances de leur cœur, de leur sensibilité, contre l'ennui, le spleen, la lassitude.

Il en est d'autres que leur rudesse d'éducation, leur stoïcisme inné qu'il convient plutôt d'appeler indifférence ou insouciance, préservent du mal de trop penser, de trop sentir et de trop souffrir, de cette misère de toujours vouloir scruter le fond des choses et en analyser le pourquoi, la raison d'être, la logique ou l'*absurdité*.

Ceux-là sont privilégiés qui savent s'incliner devant toute nécessité, si fâcheuse et préjudiciable soit-elle, parce qu'ils ont conscience de ne pouvoir s'y soustraire.

A ceux-là le régime du lycée d'abord, de la caserne ensuite, semble sinon agréable tout au moins supportable. Et même à la caserne, la question de galon s'en mêlant, il arrive que d'aucuns y trouvent un stimulant, dérivatif à leurs instincts, à leurs désirs, à leurs ambitions, que, se piquant au jeu, ils parviennent à si bien prendre le change qu'ils deviennent leurs propres dupes et que d'un passe-temps de trois années ils fassent celui de toute leur vie.

Mais à coté de ces natures privilégiées il y en a d'autres moins rares qu'on ne pense, inquiètes *et sensitives, ardentes, vibrantes, impressionnables*.

Celles-là sentent et raisonnent peu, ou du moins leurs raisonnements ne peuvent qu'exaspérer leurs sensations au lieu de les atténuer.

Certes les êtres pourvus de telles natures sont destinés à beaucoup souffrir de la société, mais c'est surtout dans ce milieu, dans ce métier où l'impassibilité mécanique, la dureté voire la brutalité disciplinaire sont de rigueur que leur sensibilité égotiste, si outrée ou morbide qu'on se plaise à la qualifier, est susceptible de les réduire aux pires extrémités, à la folie, au suicide, rarement à la désertion, autre genre de suicide mais qui exige un effort dont ils ne se sentent plus capables.

A ceux-là l'enserrement des murailles grises avec *toutes les tristesses morales et matérielles* qu'il comporte devient vite intolérable à force d'être douloureux et lancinant.

Et pourtant ceux-là, ne l'oublions pas, ne sont pas de ceux qu'on désigne fortes têtes, exceptions qui finissent souvent par la désertion quand ce n'est par Biribi. Non, ce sont des silencieux, repliés sur eux-mêmes, en continuel face à face avec leurs intimes souffrances jusqu'à ce qu'un jour, éperdus, épouvantés, désespérés devant la perspective inéluctable de trois années d'incessante misère, en une crise suprême de lassitude ils recourent au seul moyen de les éluder, de s'y arracher et finissent d'exister, de ne pouvoir plus vivre.

On va crier à l'exagération.

Hélas, non. De tels êtres nous en avons connu. De tels drames, de telles fins lamentables nous avons été trop souvent témoins : nous en sommes demeurés fort triste.

Et c'est pourquoi lorsqu'un petit soldat se suicide ce nous semble presque un devoir de chercher pourquoi et surtout de le dire bien haut. C'est en découvrant et en sondant les plaies qu'on arrive à les guérir et la guérison *de celle-ci n'est pas si utopique qu'on est tenté* de le croire. Il suffirait sans doute de beaucoup de bonté, et d'un peu plus de fraternité du chef au subordonné, il suffirait que l'armée se démocratise.

Et puisque c'est un peu la triste fin de ce soldat du 43e dont le corps fut retrouvé jeudi dans la Deûle, qui nous a suggéré ces lignes, quoique nous nous soyons proposés de ne pas aborder de cas particuliers, nous ne saurions mieux conclure qu'en rappelant le sien.

Descamps était-il de ceux que le séjour de la caserne oppresse et désespère ? Non, s'il faut en croire ses chefs qui, peut-être conscients de leur responsabilité partielle ou collective, se sont accordés à faire de lui le portrait d'un soldat modèle, toujours gai, très heureux de son *sort*.

Oui, si nous nous en rapportons aux fins de l'autopsie, car des trois hypothèses, crime, accident ou suicide, c'est à cette dernière, la plus naturelle, qu'il faut conclure.

Enfin, dispensons-nous, pour cette fois, d'approfondir et bornons-nous à ajouter le nom de Descamps, du 43e de ligne à la liste déjà longue des martyrs de caserne, de ces martyrs qu'on ne soupçonne pas ou qu'on ne veut pas soupçonner, dont il est d'autant plus facile de ne point parler qu'ils font généralement peu de bruit, qu'ils souffrent en silence, jusqu'à ce qu'un jour on les retrouve verdis dans une eau profonde, pendus dans un coin de caserne ou le front troué au pied d'une de ces murailles grises dont l'étreinte les a tués.

Maurice SAVARY.

Echos

Types d'exposition. — L'Exposition est l'Eden des *vieux marcheurs*.

Que d'aventures faciles ou inespérées récompensent, aux Champs-Elysées ou au Champ de Mars, ces pères conscrits de l'amour !

Mais après les folles poursuites, après les raids commencés en Autriche et terminés au Japon — avec un court repos sur le trottoir roulant — le vieux marcheur se sent las... Et pour se réconforter il s'assied devant un de ces groupes affriolants dont nos statuaires ont décoré toutes les façades de l'Exposition. Dianes sveltes, Vénus voluptueuses, *Paix débordantes de santé, Civilisations cambrées*, allégories de toutes sortes, délicieuses nudités, les nombreux lustres de notre vieux marcheur vous contemplent.

Et je crois bien, que sous le regard de cet ancêtre, votre marbre se teint tout à coup de rose...

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

EN CHINE

La situation

Le rapport officiel, et d'ailleurs très succinte, de l'amiral Seymour sur l'échec du corps expéditionnaire dont il avait le commandement constitue la seule information importante parvenue depuis hier. On est toujours absolument sans nouvelles de la colonne russe qui marchait isolément vers Pékin pour renforcer la garde des légations. Que sont devenus ces 4,000 hommes ? C'est un irritant mystère, et les plus douloureuses appréhensions sont justifiées.

Quant aux ministres européens et à leur personnel, on continue au même degré à ignorer leur sort et les télégrammes contradictoires affirment tantôt qu'ils sont encore à Pékin, tantôt qu'ils ont quitté la capitale, se dirigeant vers le nord est, tantôt qu'ils se trouvent à douze milles de Tien-Tsin, ne témoignent que du souci de certaines autorités chinoises de rassurer les puissances et peut-être aussi d'éloigner l'heure des nécessaires châtiments.

Une dépêche de l'amiral Seymour

Vers Pékin. — Attaques incessantes de Chinois. — Le manque de vivres. — Retour sur Tien-Tsin. — La prise de l'arsenal chinois. — Les pertes de la colonne.

Voici un télégramme de l'amiral Seymour, qui relate avec détails les évènements survenus pendant la marche de la colonne du 13 au 25 juin :

Ché-Fou, 29 juin, 10 h. 5 du soir. — Je suis revenu avec mes forces à Tien-Tsin, ne pouvant atteindre Pékin par la voie ferrée.

Le 13 juin, deux attaques d'avant-garde faites par les Boxers ont été repoussées avec pertes considérables pour les Boxers. Aucune perte de notre côté.

Le 14 juin, les Boxers ont attaqué le train à Lang Fang, en grand nombre et avec beaucoup de détermination. Ils ont été repoussés et ont eu 100 tués.

Nos pertes ont été de 5 Italiens tués. Le même jour, les Boxers ont attaqué le détachement anglais qui gardait la station de Lofa. Les Boxers ont eu 100 tués. Nous avons eu deux marins blessés.

La destruction du chemin de fer, devant nous, ayant rendu toute avance impossible, je décidai, le 16 juin, de retourner à Yang-Tsun et de tâcher, de là, de me rendre par rivière à Pékin.

Après mon départ de Lang-Fang, deux trains laissés en arrière ont été attaqués le 18 juin par les Boxers et les troupes impériales de Pékin qui ont perdu 400 ou 500 tués.

Nos pertes ont été de six tués et de vingt-huit blessés. *Les deux trains m'ont rejoint* à Yang-Tsun le soir même.

Manquant de provisions et gêné par mes blessés, je change d'avis et décide de retourner à Tien-Tsin.

Le 19 juin, je rencontre, pour revenir en arrière, une opposition acharnée dans presque chaque village.

Les rebelles, lorsqu'ils étaient battus dans un village, se retiraient dans un autre et occupaient toujours des positions bien choisies d'où nous étions souvent contraints de les chasser à la pointe de la baïonnette,

Le 23 juin, après une marche de nuit, je suis arrivé près de l'arsenal impérial, au delà de Tien-Tsin, où après m'avoir fait des ouvertures amicales, l'ennemi a ouvert traîtreusement le feu sur moi.

J'ai néanmoins réussi à refouler l'ennemi par *une fusillade de front, tandis qu'un détachement* de marins, par un mouvement tournant, les prenait de flanc et s'emparait d'un canon. Les Allemands, de leur côté, traversaient la rivière et s'emparaient de deux canons.

L'arsenal a été, là-dessus, occupé par nous ; les attaques déterminées de l'ennemi pour le reprendre les jours suivants ont échoué. J'ai trouvé dans l'arsenal des quantités immenses de fusils, d'armes et de munitions.

Plusieurs canons ont été employés pour notre défense et nous avons commencé à canonner les forts chinois qui se trouvaient plus bas.

Ayant trouvé des munitions et du riz, j'aurais pu tenir encore quelques jours, mais étant gêné par un grand nombre de blessés, je demandai à Tien-Tsin de m'envoyer des secours, qui arrivèrent dans la matinée du 25.

L'arsenal fut alors évacué et nous rentrâmes à Tien-Tsin le 26. En quittant l'arsenal nous y avons mis le feu.

Mes pertes sont les suivantes :
Anglais, 27 tués et 97 blessés.
Américains, 4 tués et 25 blessés.
Français, 1 tué et 10 blessés.
Allemands, 12 tués et 62 blessés.
Italiens, 5 tués et 8 blessés.
Japonais, 2 tués et 3 blessés.
Russes, 10 tués et 17 blessés.
Autrichiens, 1 tué et 1 blessé.

SEYMOUR

Le renfort français

Le ministre de la marine a adressé une longue circulaire au général commandant le nouveau corps expéditionnaire français de Chine,

Le ministre rappelle que ce corps comprendra, jusqu'à nouvel ordre :

A. *Le 16e régiment d'infanterie de marche* (colonel M. de Pélacot), composé de 3 bataillons (à 600 hommes provenant d'Indo-Chine et déjà rendu à Takou.

Le 17e régiment d'infanterie de marche (colonel, M. Lalupin) composé de 3 bataillons (à 600 hommes) formés en France et qui partiront par la *Nive* et le *Cachar* le 1er juillet, et le *Colombo* le 3 juillet.

Les hommes ont l'armement, l'équipement et l'habillement prévus pour les troupes aux colonies ; ils emportent, en outre, des pantalons de drap ; ils *ont 120 cartouches par fusil*.

B. Un groupe de 4 batteries d'artillerie de marine (à 110 hommes et 55 chevaux ou mulets), — lieutenant-colonel, M. Bouflis, — composé de 2 batteries provenant d'Indo-Chine et 2 batteries envoyées de France, qui partiront par la *Nive* et le *Colombo*. Les pièces approvisionnées à 130 coups.

C. Une réserve de 500 fusils, d'un million de cartouches, embarqués à bord de la *Nive* et de 2.400 coups de canon qui partiront par la *Vinh Long*, vers le 10 juillet.

D. Une section de génie, capitaine Gérard, qui sera embarquée sur le *Vinh-Long*.

E. Une section de télégraphistes embarquée sur le *Vinh Long*, qui partira vers le 10 juillet.

F. Une section d'infirmiers embarquée sur le *Colombo*.

Le ministre donne ensuite des instructions en ce qui concerne le service de santé et les services administratifs du corps expéditionnaire. Puis il envisage la question de la création d'un petit corps de cavalerie dont les chevaux pourraient être achetés sur place, provenir du Tonkin ou être envoyés de France ; enfin, il attire particulièrement l'attention sur l'habillement à prévoir pour les troupes pendant l'hiver, qui est rigoureux dans le nord de la Chine.

Les transports

Toulon, 29 juin. — *Les préparatifs se poursuivent* activement au port, en vue des envois en Chine.

On a terminé l'embarquement, sur la *Nive*, de tout le matériel expédié par Toulon.

A sept heure du matin, a eu lieu la réception, par la marine, de quinze mille kilos de glace pour l'approvisionnement du bord et le service de l'hôpital. On a embarqué également de nombreux colis arrivant de Valence, ainsi que quarante bœufs, cent moutons, et une grande quantité de boîtes de conserves pour les malades.

A dix heures du matin, l'ordre arrivait de diriger également sur Takou, par la *Nive* soixante mulets avec cinquante-deux bâts pour affût, des roues, des outils, des forges, ainsi que vingt colis accessoires de canons de montagne.

Le *Colombo*, affrété pour l'Extrême-Orient arrivera le 1er juillet et emportera un bataillon de marche et du matériel.

Le *Cachar*, qui fera son voyage régulier du 1er juillet, emportera également du matériel.

Le sort des ministres européens reste inconnu

Londres, 30 juin. — Le sort des ministres européens à Pékin et du personnel des légations reste inconnu.

On exprime de nouveau les plus vives craintes à cet égard.

Li-Hung-Chang renonce à se rendre à Pékin

Crainte de rebellion à Canton

Hong-Kong, 29 juin soir. — Par suite de l'arrivée inattendue d'un édit de l'empereur et de l'impératratrice douairière, reçu hier soir, Li-Hung-Chang a renoncé à son voyage à Pékin.

Tout avait été préparé pour ce départ, et le vieil homme d'Etat devait s'embarquer à bord du navire américain *Brooklyn*.

La possibilité d'une rebellion à Canton et la nécessité d'organiser un corps de 11.800 hommes exigent la presence de Li-Hung-Chang dans le Sud.

Cent trente pirates, Boxers et autres criminels ont été décapités hier, par ordre de Li-Hung-Chang.

La Chambre

Séance du 30 juin

Avant la séance

L'impôt sur le revenu

La commission de l'impôt sur le revenu a adopté, par **10** voix contre **7**, les signes extérieurs comme mode d'assiette de l'impôt.

Après avoir rejeté, à la même majorité, la déclaration, elle a adopté la déclaration facultative comme complément des signes extérieurs.

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Deschanel**.

La Chambre vote un crédit supplémentaire de 800.000 francs au ministre des poste et télégraphes.

Sont adoptés en première lecture les projets portant création d'un rayon douanier autour de la principauté de Monaco et approuvant l'arrangement additionnel à la convention franco-monégasque du 9 novembre 1865.

L'augmentation de la flotte

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'augmentation de la flotte.

L'amiral Rieunier présente un amendement tendant à construire 10 cuirassés d'escadre, 2 croiseurs cuirassés, 2 croiseurs estafettes, 20 contre-torpilleurs et 140 torpilleurs sous marins ou submersibles. La dépense serait de 534 millions, en augmentation de cinquante-huit millions sur celle du projet du gouvernement.

M. de Lanessan, ministre de la marine, d'accord avec la commission, repousse l'amendement.

L'amiral **Rieunier**. — L'effort que vous faites n'en est pas un. (Bruit à gauche).

L'amendement de l'amiral Rieunier est repoussé par 419 voix contre 92.

La Chambre adopte les trois premières parties de l'article 1er du projet du gouvernement. Elles autorisent la construction de six cuirassés de 14,865 tonneaux, de cinq croiseurs cuirassés de 12,000 tonneaux et de 28 contre-torpilleurs de 305 tonneaux environ.

M. Pelletan. — Sur la dernière partie de l'article 1er demande une augmentation de 50 millions pour construire des torpilleurs et des sous marins.

M. Thomson appuie l'amendement de M. Pelletan qui est, dit-il, la conséquence des votes déjà émis par la Chambre.

M. Millevoye se rallie à l'amendement Pelletan.

Le comte d'Agoult combat les amendements tendant à accroître le nombre des torpilleurs qui sont, dit-il, des organes de défense locale.

Le Ministre et la Commission acceptant l'amendement, celui-ci est voté.

L'ensemble de l'article 1er se trouve adopté.

M. Caillaux s'oppose énergiquement à la création d'un compte spécial, demandé par M. Aimond et destiné à assurer les ressources à l'exécution du programme naval.

Ces comptes spéciaux sont des petits budgets échappant au contrôle du Parlement. (Très bien ! Très bien !) La disparition du contrôle c'est la création d'abus. (Très bien !)

M. Aimond supprime dans son amendement les mots « feront l'objet d'un compte spécial hors budget » pour que la Chambre décide de la date du 1er janvier 1906 à laquelle devront être terminés les travaux.

La commission accepte l'amendement, le ministre des finances le repousse.

Après un long échange d'observations entre MM. de Lanessan, Aimond, Pelletan, Ribot et d'Agoult la partie de l'amendement relative à l'échéance est repoussée par **268** voix contre **239**.

Par **402** voix contre **126** la Chambre repousse l'article 2 du projet de la commission et adopte celui du gouvernement.

L'article 3 et l'ensemble du projet concernant l'augmentation de la flotte sont adoptés à mains levées.

La séance est levée à 7 heures moins dix et renvoyée à lundi.

Les manifestants nationalistes

Paris, 30 juin. — MM. Fillau, gérant du *Drapeau*, Evain et Barillier, conseillers municipaux de Paris, ont comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures à M. Lamy, garçon livreur et pour rébellion aux agents, à la suite des obsèques de M. Falateuf.

M. Lamy criait : Vive Loubet ! Vive la République ! quand il fut assailli par les nationalistes.

Le jugement a été renvoyé à huitaine.

La Guerre au Transvaal

Les Anglais battus

Lourenço-Marquez, 28 juin. — On signale un nouvel échec des Anglais à Reit-Fan.

Le général Rundle a été surpris par une force considérable de Boers qui débouchaient de Tafelberg.

Les fédéraux avaient des canons avec eux ; ils ont forcé le général Rundle à battre en retraite. Le général attend des renforts de Winburg.

Les Boërs ont graissé les rails de chemin de fer aux endroits où monte la voie ferrée.

Comme on le voit, la situation s'embrouille toujours ; il n'est donc pas étonnant que le correspondant du *Times*, télégraphiant de Lourenço-Marquez, annonce que, d'après les Burghers et les étrangers qui arrivent au Transvaal, il faudra trois à six mois pour avoir raison de la résistance des Boers. Et c'est encore sans doute être bien optimiste.

LA BELGIQUE

LES PROCÈS ROLLAND

(Dixième audience)

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, 30 juin. — On continue aujourd'hui l'affaire Millières et on va entamer le procès que M. Rolland fait aux membres du comité de l'*Union française*.

Dans l'affaire Millières, on entend une très belle plaidoirie de Me Brunet pour M. Rolland. L'honorable avocat fait remarquer que M. Millières a laissé écouler huit mois avant de s'é*mouvoir des attaques dont il se plaint actuelle*ment. On a voulu ruiner M. Ch. Rolland en faisant pleuvoir sur lui des papiers timbrés ; comme la *Libre Parole* l'avait annoncé.

Cela sous prétexte de venger M. Gérard dont la conduite avait été flagellée par le président de la Chambre de commerce française.

Me Brunet s'occupe avant tout de l'incident Moutier. L'homme que M. Rolland a dénoncé comme appartenant au 2e bureau, n'est ni un officier de réserve ni un commerçant ; c'est un simple sergent et un espion. Le jury d'honneur qui a proclamé son honorabilité n'a été qu'une parade de jury.

Le président faisant observer que M. Moutier n'a rien à voir dans l'affaire Millières, Me Brunet insiste et démontre que le cas Moutier est au contraire étroitement lié à ce procès, puisque M. Rolland a précisément accusé M. Millières d'être le lieutenant de M. Moutier.

M. Millières, à la séance du 4 mai n'a-t-il pas publiquement déclaré qu'il était le lieutenant de M. Moutier ? M. Rolland est tout prêt, s'il le faut, à prouver par témoins que ces propos ont été tenus.

Me Brunet démontre que le demandeur n'a pas subi de préjudice matériel et espère que le tribunal repoussera ses prétentions et examinera avec bienveillance la demande reconventionnelle de M. Rolland.

Dans l'affaire de l'*Union française*, deux avocats prennent successivement la parole : Me Royer, pour M. Rolland, et Me Georges Leclercq, pour les défenseurs.

La plaidoirie de Me Royer, très éloquente, expose les circonstances dans lesquelles M. Ch. Rolland a été exclu de l'*Union française* en violation des statuts, sous le simple prétexte que le bruit courait qu'il était déserteur et brasseur d'affaires.

C'est par les journaux à la dévotion des nationalistes, que M. Rolland a appris son exclusion, et la note qui en informait le public portait qu'il avait été chassé « parce qu'il avait cessé de jouir de la considération de ses compatriotes. » Cette note était de la dernière perfidie.

Le comité de l'*Union* n'avait assurément pas le droit de prononcer l'exclusion de M. Rolland, *tout au plus pouvait-il la provoquer*, en permettant à M. Rolland de s'expliquer.

Le recours à l'assemblée générale que l'on invoque est dérisoire car d'après la lettre adressée à M. Rolland pour l'informer de son exclusion, l'assemblée générale s'était déjà prononcée. D'ailleurs, cette assemblée générale, recrutée comme elle l'avait été, avec l'adjonction des membres admis *in extremis*, était bien suspecte de partialité.

Me Royer prouve au surplus qu'il n'y avait pas matière à exclusion. Le tribunal a pu se rendre compte de l'inanité des accusations relatives à la prétendue désertion de M. Rolland, aux affaires financières, etc. Les adversaires n'ont pas été de bonne foi. Après avoir repassé en revue toutes les affaires financières dont il a été question et lumineusement établi la correction des procédés de son client, Me Royer dit qu'il a pleine confiance dans la justice du tribunal.

Me Georges Leclercq proteste contre l'accusation de mauvaise foi qu'a lancée Me Royer.

Il s'efforce de prouver qu'on a bien fait d'exclure M. Rolland, parce que celui-ci aurait annoncé son intention de ruiner l'*Union française*. L'assemblée générale est responsable de la décision prise ; car c'est elle qui a émis le vœu de voir exclure M. Rolland ; et c'est à elle que l'exclu devait en appeler, et non s'adresser au tribunal.

D'après Me Leclercq, l'action ne serait pas recevable parce que les membres du comité auraient agi comme mandataires de l'assemblée générale et non en leur nom personnel.

L'avocat soutient en outre l'incompétence du tribunal, l'assemblée générale pouvant seule juger le cas de M. Rolland ; mais celui-ci, dit le défenseur du comité l'*Union* se gardera bien d'en appeler à cette assemblée qui confirmerait la mesure d'expulsion.

Enfin Me Leclercq expose la demande reconventionnelle des défenseurs, et exprime, au nom de ceux ci, l'espérance que la plus large publicité sera donnée au jugement.

DUX.

Voir la suite des Dépêches à la « Dernière Heure ».